

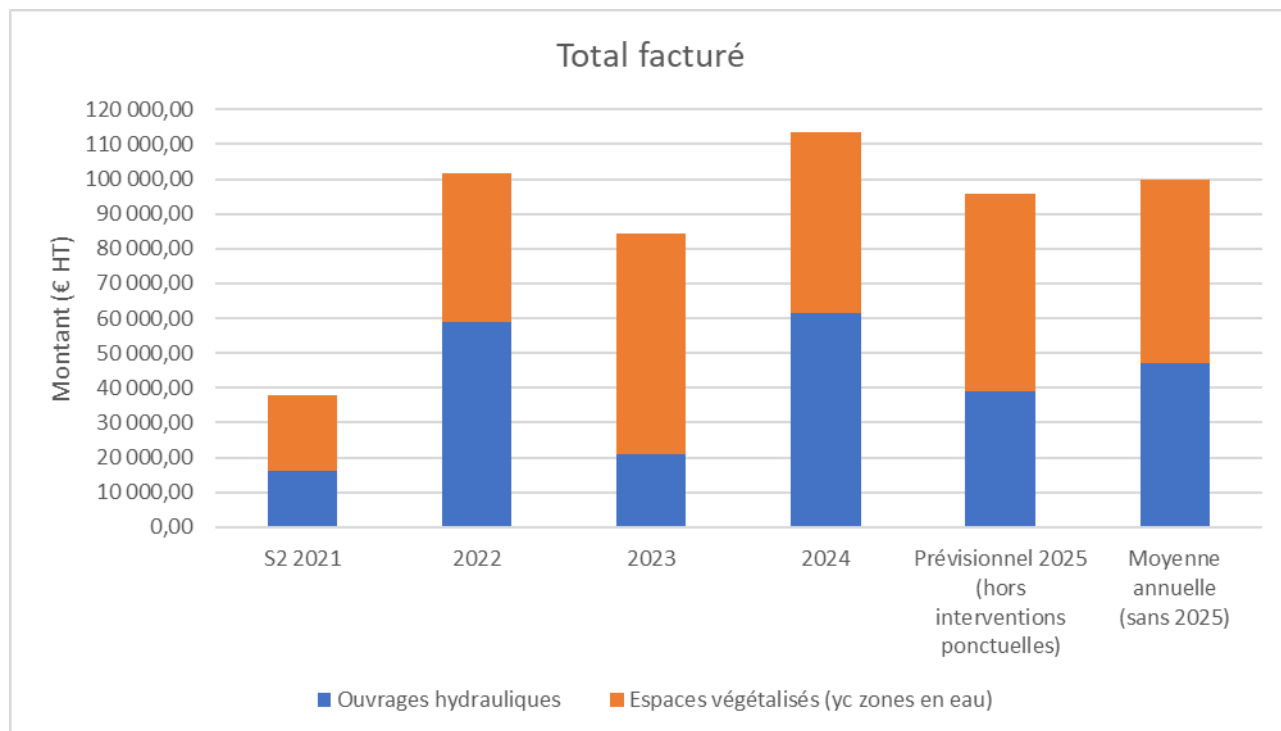


## INTERVENTIONS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION 2024 – VOLET RIVIERE

**Bail d'entretien des ouvrages ACM (04/06) 2021/2024** : marché attribué au groupement SETHY/ TERIDEAL. Fin de contrat en 2025. Marché à renouveler pour 2026.

En moyenne deux campagnes complètes d'entretien par an et des passages périodiques plus fréquents sur ouvrages hydrauliques (prise / exutoire) augmentés lors des alertes météorologiques sur les ouvrages les plus sensibles (grilles au barrage du Désert ou des Mesnuls, etc.).

*Bilan facturé annuel sur le marché (338 k€ HT, RAF ordre de 20k€ HT)*



Recherche de rationalisation de la dépense. Faits notables :

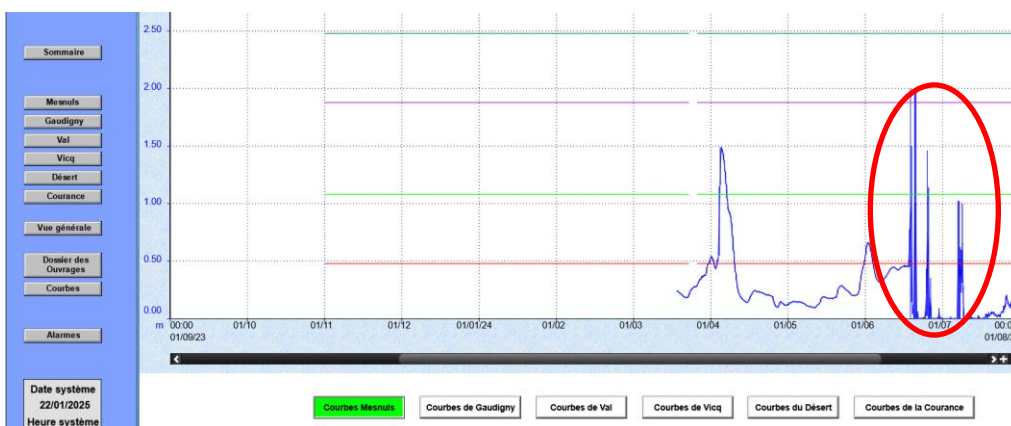
- en 2024 - l'entretien des dégrilleurs (Jouars-Pontchartrain, Montfort-l'Amaury, etc.),
- en 2025, il est provisionné 15k€ HT pour le défrichage de la moitié de la retenue de Vicq sous réserve des autorisations de brûlage à proximité, sur parcellaire SIAMS.

Le graphique ci-dessus ne fait pas apparaître la provision 2025 pour interventions ponctuelles (par exemple, retrait arbres à risque suivant leur état et leur localisation).

**Prestataire / maître d'œuvre en charge du suivi du bail d'entretien des ouvrages et de la surveillance des barrages -ACM 2021/2024** : attribué à PCM Environnement (SEGI). Fin d'exécution en 2025. A renouveler en 2026.

Le Prestataire veille à la qualité des interventions et à la consignation des passages des entreprises (avec relevé d'état) et évènements divers. Il réalise également le remplacement des équipements divers associés au système d'alerte (sondes de mesure, transmetteur, etc.). De telles actions ont été menées sur les barrages des Mesnuls, du Désert et de la Courance.

*Visualisation d'une défaillance de la sonde – Barrage des Mesnuls, juin 2024*



*Dégradation associée*

Total commandé sur le marché (sur 3 années complètes) :

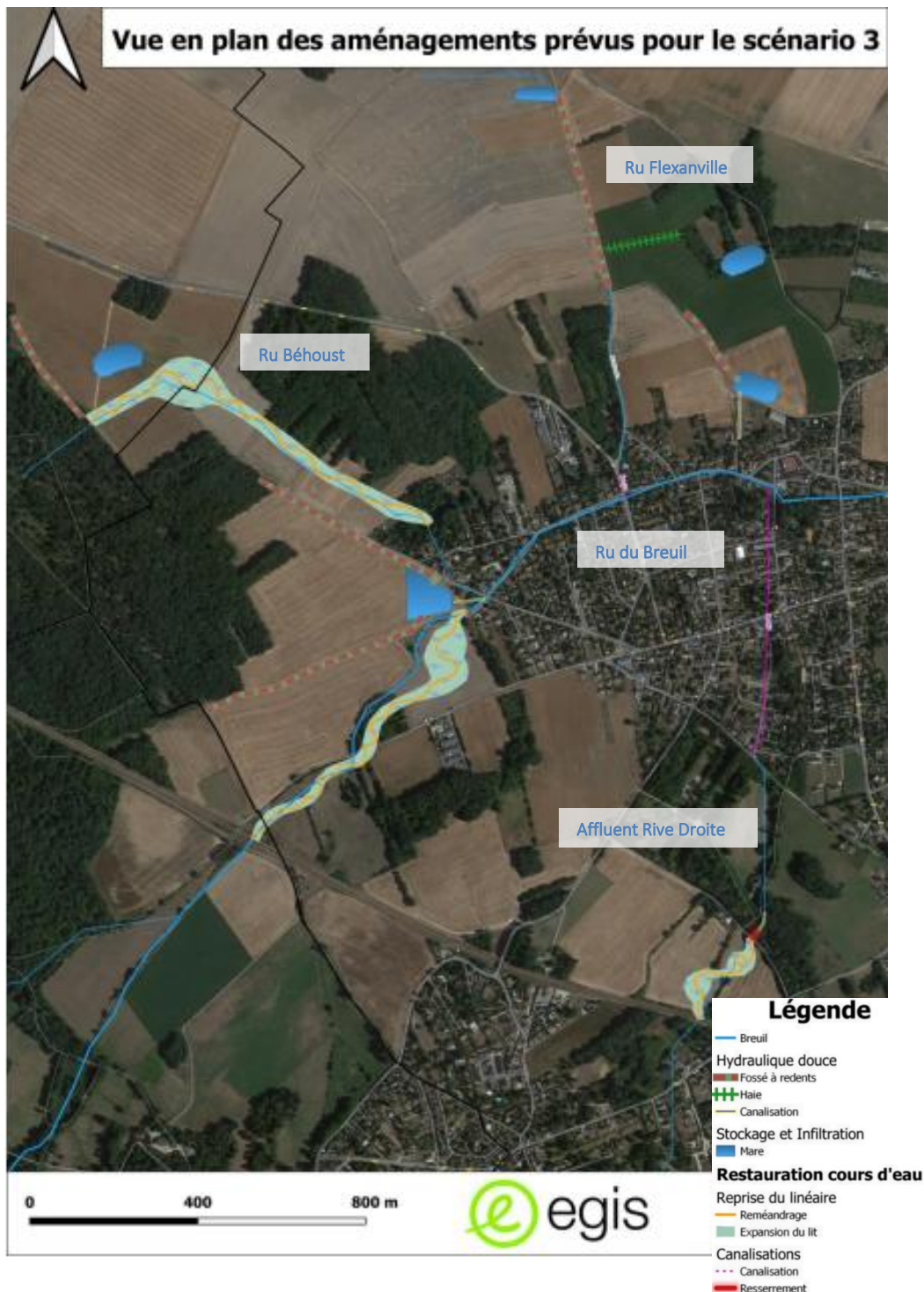
- 73k€ HT sur 3 ans au titre de l'entretien, de la surveillance et petites moe ;
- 10,7 k€ HT au titre du remplacement d'équipement ;
- Non consommé pour la surveillance particulière en crue 7k€ HT.

Budget prévisionnel 2025 : 18k€ HT.

Assistance pour le marché prestataire - maître d'œuvre en charge de « la réalisation de travaux d'aménagements de lutte contre les inondations sur la commune de Garancières » :

- marché de programmation attribué à Egis en 2021.
- marché de maîtrise d'œuvre en attente de validation et publication par le SIAMS – envisagé en 2025

A l'issue de l'étude de programmation réalisée en 2022, les travaux qui ont été projetés sur les différents cours d'eau sont les suivants :



### *Ru du Breuil*

- Mise en place d'un fossé à redent sur des axes de ruissellement
- Création d'une mare tampon
- Renaturation et reméandrage du cours d'eau sur 850 ml
- Création d'une zone d'expansion de crue en amont direct de Garancières

### *Ru du Béhoust*

- Mise en place de deux fossés à redent sur des axes de ruissellement
- Création d'une mare tampon
- Renaturation et reméandrage du cours d'eau sur 1100 ml
- Création d'une zone d'expansion de crue au point bas du coude

### *Ru de Flexanville*

- Mise en place de deux fossés à redent
- Création de trois mares tampons
- Plantation d'une haie hydraulique

### *Affluent rive droite*

- Renaturation et reméandrage du cours d'eau sur 230 ml
- Création de deux zones d'expansion de crue intermédiaires

La maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ces travaux sera lancée en 2025. Le CCTP est rédigé et est en cours de validation par le SIAMS.

L'enveloppe financière maximum affectée aux travaux de restauration hydromorphologique et d'hydraulique douce par la maîtrise d'ouvrage est de 2 000 000 € HT.

Subvention possible par AESN :

- Etude de maîtrise d'œuvre : à hauteur de 80% ;
- Travaux d'hydromorphologique : à hauteur de 80% ;
- Travaux d'hydraulique douce : à hauteur de 50% après validation de l'AESN.

### **Assistance pour le marché de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de rétablissement de la continuité écologique et de la restauration écologique de la Mauldre à Beynes :**

- marché de programmation attribué à Egis en 2018
- marché de maîtrise d'œuvre attribué à Ingetec

La description des travaux du présent marché s'appuie sur l'étude réalisée en 2018.

Dans le but de répondre aux objectifs du projet, les aménagements projetés comporteront les types de travaux suivants :

### *Le secteur de la prairie Fleubert à l'amont du seuil du pont de l'Estandart (inclus)*

- Restauration des berges en amont du pont ;
- Rétablissement de la continuité écologique ;
- Maintien de la prise d'eau de l'étang de Beynes ;
- Aménagement de la prairie (clôture et zones d'abreuvement)

### *Le secteur du centre-ville de Beynes*

- Travaux d'hydromorphologie ;
- Rétablissement de la continuité écologique du seuil du Moulin à papier ;
- Travaux de zone d'expansions de crues ;
- Création d'aménagement paysagers.

Le présent marché comporte une tranche ferme (TF) et une tranche optionnelle (TO) et 6 missions complémentaires (MC) :

- Tranche ferme: DIAG, AVP, PRO et ACT des études pour la restauration du secteur
- Tranche optionnelle: VISA, DET, OPC, AOR des travaux de restauration du secteur
- 6 Missions complémentaires
  - MC 1 : Rédaction de cahiers des charges pour la réalisation d'études complémentaires nécessaire pour la réalisation de la mission de maitrise d'œuvre ;
  - MC 2 : Rédaction des différents dossiers réglementaires nécessaires à l'obtention des autorisations de travaux (DLE, dossier urbanisme,...) ;
  - MC 3 : Dossier autorisation lié aux monuments historiques/classés ;
  - MC 4 : Dossier CNPN ;
  - MC 5 : Etude d'impacts ;
  - MC 6 : Demandes de DT/DICT ;

Le COPIL de démarrage de la maitrise d'œuvre est prévue pour février/mars 2025.

Le montant prévisionnel global des travaux est de 1 000 000 € HT.

Sur la base du montant estimatif des travaux la maitrise d'œuvre s'élève à 98 125,00 € HT (TF+TO+6MC).

La convention de subvention à hauteur de 80% de l'AESN prend effet à compter du 03/12/2024 et a été validée en commission d'aide. Sa signature est prévue dès le vote du budget de l'État.

## Assistance pour les problématiques de ruissellements sur la commune de Vicq, Beynes et Saulx-Marchais :

Suite à la réalisation de travaux d'aménagement du réseau d'eau pluviale sur la commune de Beynes situé dans la rue de la Tuilerie, un ruissellement sur la route communale de la rue la Croix Féron de Vicq est constaté lors d'un épisode de pluie. Au croisement des deux rues de Saulx-Marchais, Beynes les eaux pluviales se rejoignent et s'écoulent sur la rue la Croix Féron.

Une réunion avec les 3 communes et les propriétaires des parcelles concernées par les aménagements projetés a été réalisée en décembre 2024.

### AMÉNAGEMENTS ENVISAGÉS VICQ BEYNES SAULX



A l'issue de cette réunion, les aménagements de création de mare et la reprise du réseau EP dirigé vers la plaine sont envisageables et portée par la commune de Beynes.

Une rencontre avec l'une des propriétaire de parcelle agricole sur Vicq pourrait être organisé afin d'étudier les possibilités d'acquisition foncière.

## Assistance pour les problématiques de débordements du Guyon sur la commune de Saint-Rémy-l'Honoré :

Une réunion avec le SIAMS et la commune de Saint-Rémy-l'Honoré a été réalisé en décembre 2024 pour échanger sur les problématiques de débordements du Guyon aux abords de propriétés privées.

A l'issue de cette échange, il est envisagé de réaliser une étude de programmation d'aménagements de restauration hydromorphologique et de lutte contre les inondations sur la commune de Saint-Rémy-L'Honoré.

La rédaction d'un cahier des charges sera proposé au SIAMS cette année 2025.

## INTERVENTIONS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION 2023 – VOLET BARRAGES

Sont concernés les barrages de Courance, Vicq, Désert (classe barrage C), Mesnuls, Gaudigny et Val.

- **Travaux de sécurisation des barrages classés** : en cours d'attribution à SETHY – TERIDEAL

- Maîtrise d'œuvre : ISL Ingénierie
- Accompagnement sur le système d'alerte : PCM Environnement
- Etudes de danger (classement AH) : VALETUDES
- Photomontages sur le barrage de Vicq : Camille SALINGARDES, Paysagiste
- Marché CSPS en cours d'attribution

**Montant des travaux : 1,3 M€ HT dont 751 k€ pour la Courance (TF) subventionné à 50% (Fonds Barnier via PAPI SMF porté par EPTB SGL)**

*Etat d'avancement par barrage*

|   | Barrage de la Courance à Maurepas  | Barrage du Désert à Jouars-Pontchartrain | Barrage de Vicq (à Vicq)  |
|---|--|--|---|
| <b>Autorisation de travaux</b>                    | Loi sur l'Eau : acquise<br><br>Convention CASQY pour la dépose des radeaux flottants en date du 15/10/2024 | Loi sur l'eau : acquise                  | Loi sur l'Eau : dépôt à décaler suite à évolution réglementaire (zones humides) |
| <b>Classement en aménagement hydraulique (AH)</b> | Acquise par arrêté du 20/09/2024 avec réserve sur maîtrise foncière  | Instruction en cours                     | A déposer conjointement à la demande pour travaux                               |
| <b>Subvention Barnier</b>                         | Acquise  | Sous réserve classement AH               | Sous réserve classement AH  |

### Grandes lignes du programme

- Garantir la tenue de l'ouvrage pour des phénomènes hydrauliques rares supérieurs à sa crue de fonctionnement, conformément aux normes en vigueur (surverse, érosion interne, etc. → Q300), sans changement sur leur fonction d'écrêtement des crues (Q10 à Q100 suivant l'ouvrage).
- Nature des travaux :
  - Revêtement des évacuateurs de crue à l'aide de matelas Reno (Désert, Vicq)
  - Mise en place de grillages antifouisseurs sur les parements végétalisés (tous)

- Aménagement d'un filtre drain autour de la conduite de restitution (tous)
  - Création de puits filtrants au pied aval du barrage (Courance)
  - Réfection du système de vidange (Courance)
  - Réhausse du dispositif de vidange (Désert hors de la zone de surverse, Vicq)
  - Réhausse du barrage et création d'une fermeture latérale (Désert)
- Plusieurs de ces travaux ont déjà été réalisés sur les barrages de Gaudigny, Val et Mesnuls.
- Echancier des travaux :
    - 2025 : Barrage de la Courance,
    - 2026 : Barrage du Désert
    - 2027 : Barrage de Vicq

*Illustration de l'aménagement de grillage anti-fouisseur sur parements – Projet Courance / exécution Mesnuls (2023)*

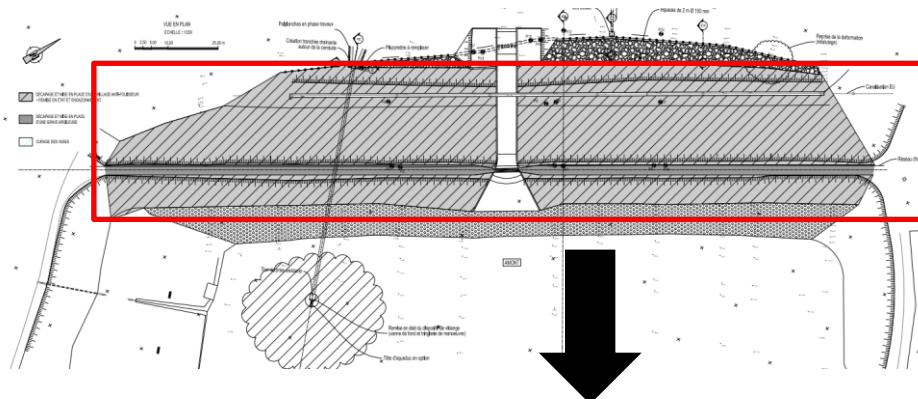
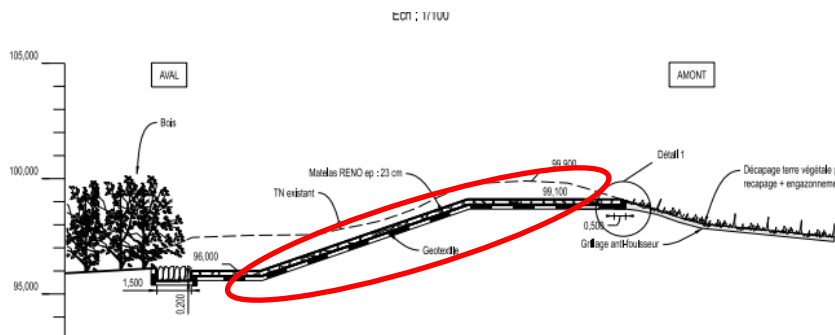


Illustration de l'aménagement de matelas Reno sur évacuateur – Projet Désert / réalisé Val –  
exécution Gaudigny (2022)



## Projet de fermeture latérale de la retenue de Vica



### Autres pour la mise en conformité des barrages

- Visites techniques approfondies des barrages classés (obligation classement barrage, tous les 5 ans) : en cours d'attribution.
- Convention relative à la gestion du barrage de la Courance à conclure avec la CASQY

### Description générale de l'évènement / Sinistralité

L'année 2024 très pluvieuse, a cumulé des précipitations 30% supérieures à la moyenne annuelle (796mm en 10 mois cette année dans les Yvelines contre 623 mm en moyenne à l'année). Les sols étant gorgés d'eau ne facilitent pas l'infiltration entraînant des phénomènes de ruissellement.

Des épisodes pluvieux comme ceux d'octobre 2024 génèrent des phénomènes de débordement de cours d'eau et de ruissellement sur le bassin versant de la Mauldre.

L'épisode orageux a débuté dans la nuit du 09 octobre jusqu'à la fin de la matinée du 10 octobre 2024. Le cumul des précipitations a atteint les 65 à 70 mm en 24h équivalent à un mois de précipitations.

A l'Ouest du bassin versant, l'épisode pluvieux a débuté dans la matinée du 9 octobre et s'est terminé dans la nuit du 9 au 10 octobre 2024.

A l'Est du bassin versant, le pic d'intensité de pluie est légèrement décalé de 4h00 par rapport à l'ouest du bassin versant. Le cumul des précipitations sur les sous bassins versants de l'Est atteint 70mm.

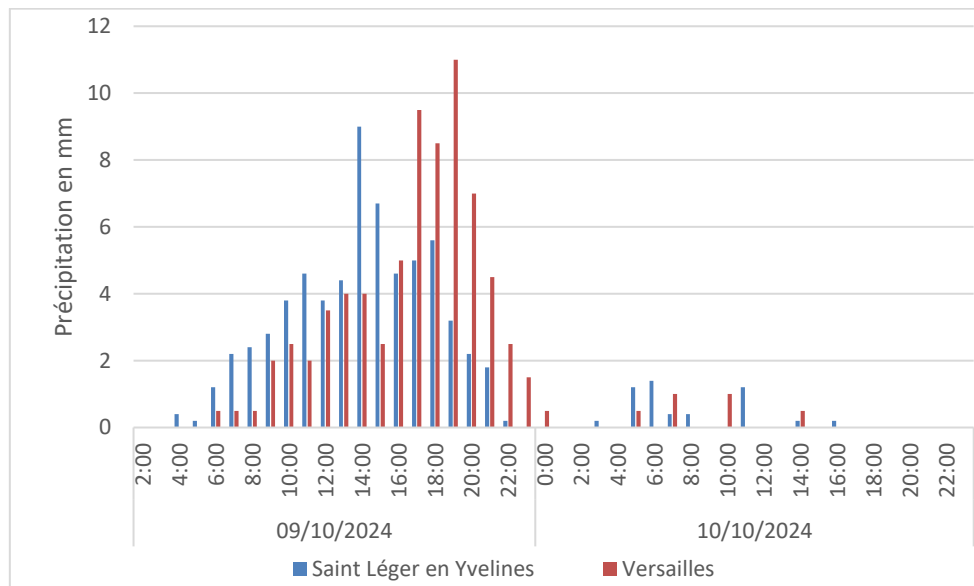


Figure 1 Précipitations bassin versant de la Mauldre le 9 et 10 octobre 2024

Le pic d'intensité de pluie à l'ouest et en tête de bassin est arrivé en premier. A l'amont du bassin, les cours d'eau ont un temps de concentration plus lent.

L'épisode de pluie intense de début octobre s'est accompagné du remplissage des retenues sans l'atteinte des seuils critiques pour la sécurité des ouvrages dans la matinée du 10 octobre 2024. Sur la tête de bassin, la télésurveillance des niveaux dans les barrages écrêteurs et le suivi de la pluviométrie au cours de l'épisode montrent que les inondations sont d'avantage lié au phénomène de ruissellement plutôt qu'aux débordements de cours d'eau.

Les pics de crues des cours d'eau à l'amont « ouest » du bassin versant, plus rural, arrivent plus lentement que les pics des cours d'eau à l'amont « est » du bassin versant (ru de Maurepas et ru de l'Elancourt).

L'Est du bassin versant, plus urbanisé, génère des phénomènes de ruissellement plus importants. Localement des phénomènes de ruissellement en zone rurale ont été constatés sur des zones imperméabilisées et en pente (routes, sol nue agricole...).

### **Gestion des ouvrages du SIAMS**

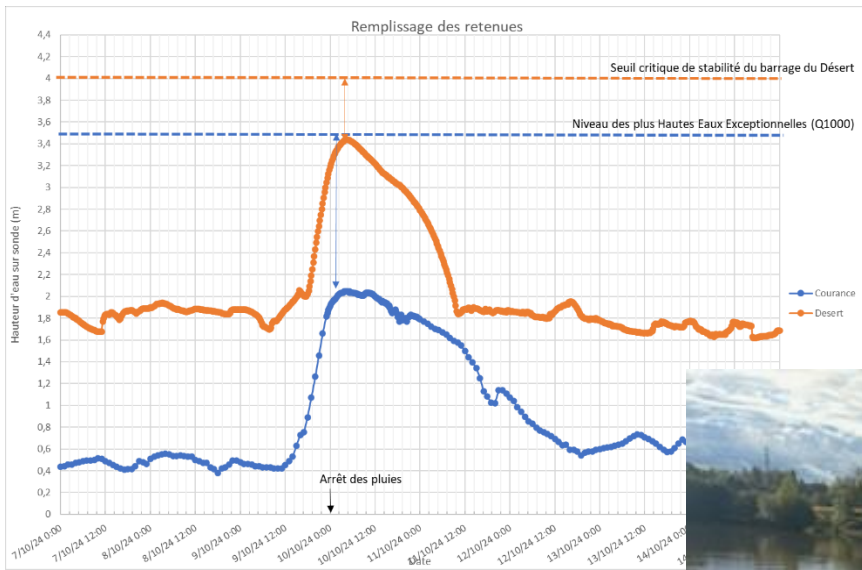
Les ouvrages fonctionnent de manière passive par nature (pertuis non équipé de vannes pour le barrage de la Courance par exemple, déversoir intermédiaire pour le barrage de Vicq) ou par modalités de gestion rendues compte à l'Etat (vanne fixe pour le barrage du Désert).

Plusieurs retenues sont entrées en service : Vicq, Mesnuls (fréquents), Courance, Désert, Val (moins fréquents). Pour la plupart de manière satisfaisante.

Pour rappel, l'ouverture de la vanne de fond et de restitution du barrage du Désert sera revue à la baisse à la suite des travaux de sécurisation.

Le SIAMS prévoit une étude de révision / optimisation de la gestion du barrage des Mesnuls à la suite des travaux de sécurisation et des retours sur les événements d'octobre.

Illustration avec la situation des barrages assurant la protection de Jouars-Pontchartrain (Courance et Désert)



Écoulement par le déversoir intermédiaire au barrage de Vicq, 10/10/2024

